



Syndicat Mixte de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Thiviers

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION FACULTATIVE

ANNEE N POUR EXONERATION FISCALE N+1

Important
Information

Avant de remplir votre formulaire de demande, nous vous invitons à prendre connaissance de la notice explicative définissant les modalités d'exonération.

1. DESIGNATION DU PROPRIETAIRE (OU EXPLOITANT DU LOCAL)

NOM (en capitales) :

PRENOM :

SIRET :

DENOMINATION SOCIALE :

ADRESSE (si elle est différente de celle du local) :

.....

En cas de location du local, NOM et prénom, adresse du PROPRIETAIRE :

.....

.....

2. SITUATION DU LOCAL COMMERCIAL

COMMUNE :

ADRESSE DU LOCAL :

.....

ACTIVITE COMMERCIALE :

REFERENCE CADASTRALE DU LOCAL (identification de la parcelle et de la section):

N° de section :

N° de plan :

N° invariant :

(Votre relevé de propriété à joindre)

3. MOTIF DE LA DEMANDE D'EXONERATION DE TEOM

(Cochez la case correspondante à votre situation)

- Nos locaux à usage commercial (industriel, artisanal) **ne génèrent aucune ordure ménagère nécessitant l'intervention du service de ramassage collectif**, tous nos déchets étant collectés par un prestataire agréé (public et/ou privé)
- Les locaux sont assujettis à la redevance spéciale (convention avec le SMCTOM de Thiviers)
- Les locaux sont destinés à l'industrie du bois (scierie) ne nécessitant pas l'intervention du service de ramassage collectif

4. MES JUSTIFICATIFS D'ENLEVEMENT DE MES DECHETS D'ACTIVITE

Cochez chacune des cases

Les justificatifs doivent être fournis pour chacun des déchets mentionnés

Menuisier, charpentier, couvreur

- Déchets inertes (gravats)
- Emballages (carton, plastique, papier)
- Bois non traité, copeaux, écorces, sciures, plaquettes
- Matériaux d'isolation
- Bois traité, laminés et stratifiés

Exploitant de scierie (industrie forestière)

- Extrait k-bis



Vous êtes exploitant d'une scierie, vous pouvez peut-être prétendre à une exonération permanente conformément aux dispositions de l'article 1521 du CGI, contactez le service des impôts pour que votre local soit reclassé.

Maçon, plâtrerie

- Emballages
- Placoplatre
- Déchets inertes (gravats)
- Métaux
- Matériaux d'isolation
- Emballages souillés (cartouches de colle)

Plombier, chauffagiste, climatisation

- Déchets inertes (gravats)
- Placoplatre
- Emballages
- Métaux
- PVC
- Matériaux d'isolation
- Bois de dépose non souillé
- Cartouches de colle, de silicone

Electricien

- Déchets inertes (gravats)
- Emballages plastiques, cartons, polystyrène
- Métaux
- Câbles électriques, fils
- Matériel électrique et électronique

Peintre

- Déchets inertes (gravats)
- Emballages (cartons, papiers, plastiques, polystyrène)
- Revêtement de sol en plastique
- Déchets provenant du décapage de peinture
- Reste de peinture
- Brosses, manchons, rouleaux, pinceaux
- Chiffons souillés
- Solvants et diluants

Métier entretien et aménagement paysager

- Déchets inertes
- Déchets verts
- Bois, tailles
- Emballages plastique, cartons

Garage, carrosserie, contrôle technique, réparation cycles et motos, réparation machines agricoles, motoculture

- Solvants, diluants
- Filtres à huiles et à gasoil souillés
- Liquides de freins
- Liquides de refroidissement
- Batteries
- Véhicules hors d'usage
- Chiffons souillés, papiers de marouflage
- Huiles de vidange
- Pneus
- Aérosols

Restaurateur

- Huiles de friture
- Emballages recyclables
- Polystyrène
- Autres déchets alimentaires

Boucher/charcutier

- Emballages recyclables
- Polystyrène
- Déchets carnés, organiques
- Autres déchets alimentaires (invendus)

Boulangier/pâtissier

- Emballages recyclables
- Déchets alimentaires (invendus)

Autres commerces

- Emballages recyclables
- Films
- Polystyrène
- Autres déchets (tout venant, liens emballages, papiers..)

***Les déclarations consignées sur la présente déclaration
sont CERTIFIÉES EXACTES par le soussigné.
Déclaration à envoyer avant le 1^{er} septembre***

Datez et signez

A :

Le :

Signature :



Toutes demandes incomplètes ou transmises en dehors des délais de rigueur ne seront pas prises en compte.